

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

L'an deux mil vingt quatre,
Le quinze avril,

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoirs : 0

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Pour 11
Contre /
Abstention /

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Date de convocation :
29/03/2024
Date d'affichage :
25/04/2024

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2024/04/034 : Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la cession de la parcelle ZO 151

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L2122-4 et L2125-1 et suivants,
VU les articles L2021-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune de Peisey-Nancroix a fait l'acquisition d'une parcelle ZO 151, à l'entrée de Nancroix ;
CONSIDERANT que la Commune souhaite céder cette parcelle dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, afin de permettre la création d'un local, support d'une activité artisanale (au sens large du terme), ainsi que la création d'une habitation liée à l'activité.

Dans le cadre de la création du dossier d'appel à manifestation d'intérêt, les élus du Conseil Municipal sont amenés à confirmer qu'ils souhaitent :

- Conditionner la vente de ladite parcelle à une sous-destination « artisanat et commerce de détail » recouvrant les constructions destinées « aux activités artisanales de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services, les constructions commerciales avec surface de vente destinées à la présentation ou à l'exposition de biens et de marchandises proposées à la vente au détail à une clientèle, ainsi que les locaux dans lesquels sont exclusivement retirés par les clients les produits stockés commandés par voie télématique. » ;
- Que le propriétaire sera autorisé (au sein de l'acte notarié), à créer un logement lié à son exploitation, au-dessus du local prévu à cet effet (en précisant la limite du nombre de m² dédié au logement) ;
- Qu'une commission communale sera créée dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, afin de juger les offres déposées sur la base de critères qu'elle sera chargée d'établir (en proposant 5 élus siégeant à cette commission) ;
- Un dossier sera rédigé par le service urbanisme, afin d'annoncer les critères retenus, et lancer l'appel à manifestation d'intérêt en intégrant les éléments nécessaires à toute projection par un potentiel candidat.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **CONFIRME** sa volonté lancer un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la cession de la parcelle ZO 151 ;
- **CONFIRME** la création d'une commission communale afin d'établir les différents critères de sélection, ainsi qu'au choix du candidat sur la base des différentes offres ;
- **CONFIRME** que le futur acte notarié conditionnera la vente à une sous-destination « artisanat et commerce de détail », ainsi qu'à celle de « logement » annexe à l'activité principale.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

